

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Le présent formulaire est nécessaire à l'instruction de tout projet de création, de réhabilitation ou de mise en conformité d'un dispositif d'assainissement autonome.

Il est à renseigner par le propriétaire du futur dispositif puis à remettre à la mairie de la commune sur laquelle sera implanté le projet.

Suite au dépôt du dossier en mairie, le technicien du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) se rendra sur la parcelle après avoir convenu au préalable d'un rendez-vous avec le pétitionnaire afin de valider et si nécessaire d'affiner le projet.

Demandeur

Nom et prénom :
 Adresse : Tél. :
 Code postal : Commune : Portable :

Projet

- ▶ Nature du projet immobilier : Construction neuve Aménagement d'une habitation existante
- ▶ Nature du projet d'assainissement : Installation neuve Réhabilitation de l'existant
- ▶ Cadre de la demande : Permis de Construire (PC) Déclaration de Travaux (DT)
 Mise en Conformité Autre :

Pour les PC ou DT, date de dépôt : / / N° :

Concepteur/Installateur du dispositif (si connu)

Nom : Tél. :
 Adresse : Code postal : Commune :

Caractéristiques du terrain et de l'habitation

> LA PARCELLE

- ▶ Section et numéro :
- ▶ Adresse :
- ▶ Superficie (totale) : m² (disponible pour l'assainissement) : m²
- ▶ Pente du terrain : faible (< 5%) moyenne (5 à 10%) forte (> 10%)
- ▶ Nature du sol : sableux argileux calcaire autre
- ▶ Présence d'un captage d'eau potable (puits ou forage) à moins de 35 m destiné à la consommation humaine :
 oui non ne sait pas

> L'HABITATION

- ▶ habitation individuelle : principale secondaire
- ▶ autre immeuble (préciser) :
- ▶ Nombre de chambres : Nombre d'usagers maximum :
- ▶ Destination des eaux pluviales :
 réseau de surface (fossé, caniveau, ...) infiltration sur la parcelle
 rétention (cuve, mare, ...) autre :

Les informations nominatives portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé et sont uniquement destinées aux personnes habilitées à instruire votre dossier. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès et, le cas échéant, de rectification ou suppression des informations qui vous concernent en vous adressant à la collectivité gestionnaire du SPANC.

Notice d'aide au choix de la filière d'assainissement

Un dispositif d'assainissement non collectif, correctement conçu et dimensionné, permet un traitement efficace des eaux usées domestiques et garantit un rejet de bonne qualité dans le milieu naturel (sous-sol, ruisseau, fossé, ...).

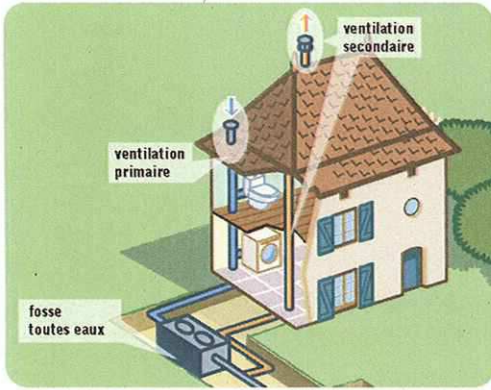
Pour la majorité des cas, le choix de la filière de traitement se fera en fonction des caractéristiques du sol de la parcelle (profondeur, texture, perméabilité). C'est le sol en place (si perméable et profond) ou sa reconstitution par un filtre à sable (lorsque le sol est trop ou trop peu perméable) qui assurera la fonction épuratrice principale.

La carte d'aptitude des sols du schéma communal d'assainissement, directement consultable en mairie, pourra vous apporter des renseignements susceptibles d'aider au choix de la filière.

Par ailleurs, le technicien du SPANC (coordonnées en page 4), se rendra sur place une première fois, afin d'apprécier la conformité du projet et si nécessaire, vous conseiller sur le dispositif le mieux adapté. Il repassera une seconde fois avant le recouvrement du dispositif pour contrôler la bonne exécution des travaux.

SCHÉMA DES PRINCIPALES FILIÈRES DE TRAITEMENT

> Collecte et traitement des eaux usées



La fosse toutes eaux reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères). D'une capacité minimale de 3000 litres, elle permet la décantation et la liquéfaction des matières. Un bac à graisse devra précéder la fosse si celle-ci se trouve à plus de 10 mètres de la sortie des eaux usées.

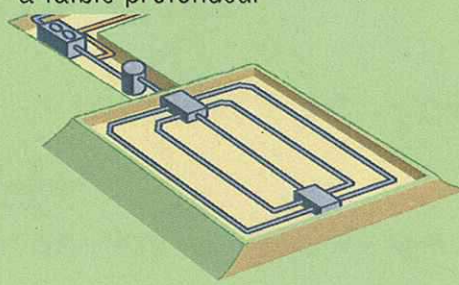
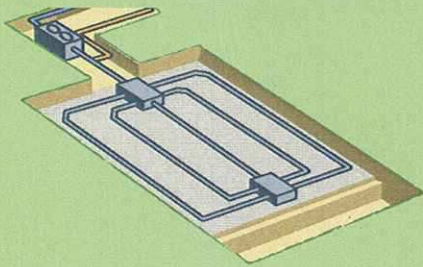
La fréquence minimum des vidanges donnée par la réglementation est de 4 ans pour les fosses toutes eaux, 4 mois pour les bacs à graisse et autant que de besoin pour les préfiltres. Toutefois, le technicien du SPANC fournira lors du contrôle de l'existant (environ tous les 4 ans) les conseils nécessaires afin d'optimiser la fréquence des vidanges.

> Traitement selon la nature des terrains

Sol très perméable et peu épais

Filtre à sable vertical non drainé

OU **Terre** si présence d'une nappe phréatique à faible profondeur

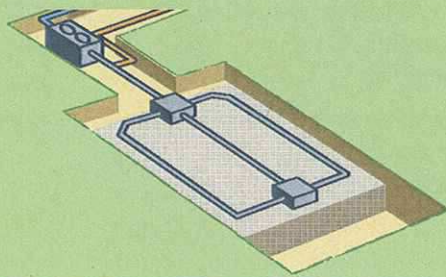
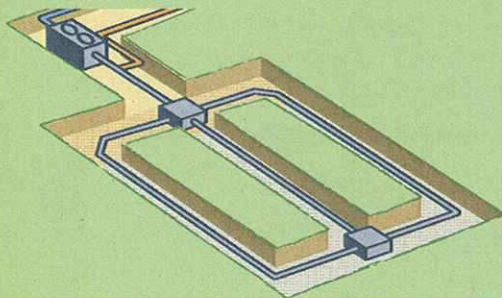


Les eaux traitées s'infiltrent dans le sol

Sol perméable et profond

Tranchées d'épandage

OU **Lit d'épandage** si sols sableux, tranchées difficilement réalisables

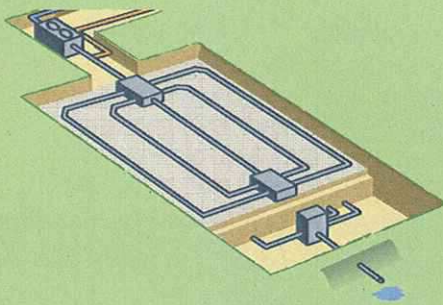


Les eaux traitées s'infiltrent dans le sol

Sol peu perméable

Filtre à sable vertical drainé

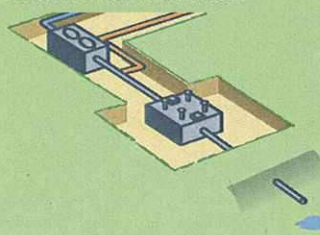
Les eaux traitées sont rejetées vers un exutoire (tranchée, fossé,...). En cas de rejet en milieu hydraulique superficiel, il est obligatoire d'obtenir une autorisation de rejet.



Faible surface disponible

Lit à massif de zéolite

Les eaux traitées sont rejetées vers un exutoire (tranchée, fossé,...). En cas de rejet en milieu hydraulique superficiel, il est obligatoire d'obtenir une autorisation de rejet.



Les filières présentées correspondent à celles qui sont le plus souvent rencontrées sur le territoire du département du Lot. Cette liste n'est donc pas exhaustive, et ne saurait se substituer aux textes règlementaires.

> Les fiches techniques des différents systèmes et la demande d'autorisation de rejet sont disponibles auprès de votre SPANC et sur le site Internet du Conseil général du Lot www.lot.fr



DESCRIPTION DE LA FILIÈRE PROJETÉE

Prétraitement

- ▶ Volume de la fosse toutes eaux : litres
- ▶ Autres ouvrages :
 - Préfiltre (préciser le volume s'il n'est pas incorporé dans la fosse toutes eaux : litres)
 - Bac à graisse, volume : litres Eaux collectées : cuisine cuisine + salle de bains
- ▶ Ventilation primaire ou évent de décompression (ventilation de la chute principale) au dessus du toit ?
 oui non
- ▶ Ventilation secondaire (branchée entre la fosse toutes eaux et le traitement) au dessus du toit ?
 oui non avec extracteur

Traitement (cocher & renseigner la filière choisie)

Filtre à sable vertical non drainé

Surfacem²
Longueurm
Profondeurm

Tertre

Surface minimale au sommetm²
Surface minimale à la basem

Tranchées d'épandage

Longueur totalem²
Nombre total d'antennes
Profondeur unitairem
Largeur unitairem

Lit d'épandage

Surfacem²
Nombre de drains
Longueurm
Profondeurm
Largeurm

Filtre à sable vertical drainé

Surfacem²
Longueurm
Profondeurm

Autre filière

(dans ce cas une étude particulière ou une dérogation préfectorale peut être nécessaire)

Lit à massif de zéolite

Surfacem²
Fabricant

Évacuation des eaux traitées

- Nature de l'exutoire : fossé tranchée d'infiltration ruisseau dispersion dans le sol
 autre

Cadre réservé au SPANC :

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Je soussigné,, propriétaire de l'habitation, reconnais avoir pris connaissance du règlement du service public d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, je m'engage :

- ▶ à ne réaliser mon installation d'assainissement autonome qu'après réception de l'avis favorable du SPANC sur le projet,
- ▶ à laisser accéder le technicien du SPANC à ma parcelle si je ne peux être présent lors du rendez-vous,
- ▶ à transmettre le rapport du SPANC relatif au projet à l'installateur du dispositif,
- ▶ à avertir le service technique du SPANC en charge du contrôle (coordonnées ci-dessous) de la date d'achèvement des travaux,
- ▶ à ne recouvrir l'installation qu'après la visite de contrôle de bonne exécution des travaux,
- ▶ à m'acquitter de la redevance fixée par délibération de la collectivité gestionnaire du SPANC.

À, le,

Signature (précédée de la mention " lu et approuvé")

▶ Si mandataire, coordonnées à préciser :

Nom et prénom :

Adresse : Tél. :

Code postal : Commune : Portable :

▶ Visa du Maire,

pour demande d'instruction du présent dossier d'Assainissement Non Collectif

À, le,

Signature

Pièces à joindre à ce formulaire

Obligatoires

- Plan de situation (carte au 1/25 000 ou 1/50 000)
- Extrait cadastral de la parcelle
- Plan de masse du projet d'assainissement non collectif

Facultatives (selon les cas)

- Etude de sol (si disponible)
- Dérogation préfectorale (si filière non réglementaire)

Service technique chargé de l'instruction de votre dossier et du contrôle des installations :

Communauté de communes CAUSSE SEGALA LIMARGUE

Z.A. Despeyroux - B.P. 40009 46120 LACAPELLE MARIVAL

Tél. 05 65 11 08 08

Courriel : *tcavaille@ccasl.fr*



(Le présent document* a été élaboré dans le cadre de la Charte départementale de l'assainissement non collectif, démarche dans laquelle se sont engagées les différentes collectivités gestionnaires de SPANC afin d'assurer une meilleure lisibilité pour l'utilisateur et une cohérence entre les différents territoires.)

* Ce document est téléchargeable sur le site Internet du Conseil général du Lot (www.lot.fr)